



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

COMITÉ LOCAL DE COHÉSION DES TERRITOIRES

Conférence sur la mobilité

Vendredi 20 octobre 2023



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

I. La gouvernance de la mobilité :

- **La mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) en Grand Est :** Etienne CHERMETTE (DREAL GE)
- **La planification de la mobilité :** Pauline VALANCE (DDT 57)

II. Exemple de deux solutions de mobilité - vélo et covoiturage :

- **Schéma départemental des mobilités alternatives :** Philippe GOEDERT (Département de la Moselle)
- **Les aides de l'État en matière d'aménagement cyclable et de covoiturage :** Pauline VALANCE (DDT 57)



**DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en œuvre de la Loi d'Organisation des Mobilités (LOM) en Grand-Est :

- **Gouvernance des mobilités en région**
- Cellule régionale France Mobilité

Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est :

Gouvernance des mobilités en région



Les autorités organisatrices de la mobilité : 100 % du territoire :

- Par le statut : les Communautés d'agglomération, les Communautés urbaines, les métropoles ;
- Par délibération avant le 31/03/2021 : les Communautés de communes, par défaut la Région devient AOM locale au 01/07/2021 ;
- Par transfert : les Syndicats mixtes dont les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

L'AOM met en place **un comité des partenaires** (Article L1231-5 du CT) et peut commencer des actions. L'AOM utilise son budget général ou peut disposer d'une ressource fiscale dédiée, le Versement Mobilité conditionné à la mise en place d'un service régulier (non scolaire)

Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est : Fonctionnement de la gouvernance

- Article L1215-1 du CT : la Région, **chef de file des mobilités**, définit les **bassins de mobilité** ;
- Article L1215-2 du CT : Signature de **contrat opérationnel de mobilité** entre la Région, les AOM et le Département, les gestionnaires de gares et pôles d'échange :
« Le contrat définit les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité, concernant notamment les points mentionnés à l'article L. 1215-1, ainsi que les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. »
- Article L1215-3 du CT : à l'échelle d'un bassin de mobilité, la région et le département pilotent un **plan d'action commun en matière de mobilité solidaire** :
« Le plan d'action définit les conditions dans lesquelles des personnes bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité », notamment en lien avec l'emploi.

Les 11 bassins de mobilité

Préfétures ■
 Sous-préfétures ■
 Limites départementales □

Ardennes - Nord Champagne

16 EPCI (8 Marne, 8 Ardennes)
 770 000 hab. / 10 500 km²

Metz - Longwy - Thionville

16 EPCI (12 Moselle, 4 Meurthe-et-Moselle)
 800 000 hab. / 3 400 km²

Moselle Est - Sarre

7 EPCI (7 Moselle)
 310 000 hab. / 1 800 km²

Nord Alsace

28 EPCI (24 Bas-Rhin, 3 Moselle, 1 Haut-Rhin)
 1 220 000 hab. / 6 900 km²

Perthois - Barrois

8 EPCI (3 Marne, 3 Meuse, 2 Haute-Marne)
 175 000 hab. / 4 200 km²

Sud Alsace

15 EPCI (15 Haut-Rhin)
 750 000 hab. / 3 400 km²

Sud Champagne

16 EPCI (13 Aube, 3 Marne)
 345 000 hab. / 7 400 km²

Sud Haute-Marne

6 EPCI (6 Haute-Marne)
 110 000 hab. / 4 700 km²

Sud Meurthe-et-Moselle

15 EPCI (14 Meurthe-et-Moselle, 1 Meuse)
 610 000 hab. / 5 000 km²

Verdunois

11 EPCI (11 Meuse)
 105 000 hab. / 4 100 km²

Vosges

12 EPCI (12 Vosges)
 370 000 hab. / 5 900 km²



Délibération en séance plénière du Conseil régional du 20 octobre 2022



Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est : Gouvernance : actions des AOM

L'AOM organise des services de mobilité adaptés au territoire (Article L1231-1-1 du CT) :

- Ces services peuvent être des transports réguliers (urbains ou non urbains), du transport à la demande, du transport scolaire, des services de location de vélos / d'autopartage, des services de mobilité solidaire
- Il n'y a **pas d'obligation** de mettre en place un transport collectif, ni de reprise du transport scolaire
- Elle peut concourir au développement du vélo, des mobilités partagées, des services de mobilité solidaire : financer des infrastructures cyclables, mettre en place des plateformes de covoiturage, inciter à covoiturer
- Elle peut verser des aides personnelles pour les plus vulnérables (mobilités solidaires)



DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en œuvre de la Loi d'Organisation des Mobilités (LOM) en Grand-Est :

- Gouvernance des mobilités en région
- **Cellule régionale France Mobilité**

Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est :

Cellule régionale France Mobilités : les acteurs



Une démarche **nationale**
avec des **cellules régionales**



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Contact : GrandEst@francemobilites.fr



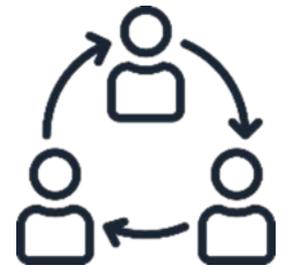
**DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est : Cellule régionale France Mobilité : les missions

Animer l'écosystème régional de la mobilité -

Faire se rencontrer les acteurs qui proposent des solutions
et ceux qui en recherchent



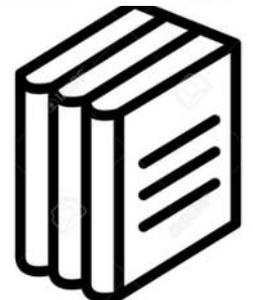
Aider les projets des collectivités -

Apporter une ingénierie technique,
financière et réglementaire



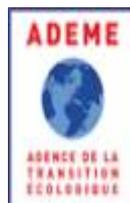
Centraliser les ressources documentaires

Mettre à disposition des études, des données, des contacts



Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est : Cellule régionale France Mobilité : des compétences

- Un accompagnement à l'ingénierie de projets des Directions Régionales ADEME
- Des appels à projets Fonds Mobilité labellisés France Mobilité (dont AMI Tenmod)
- Des aides financières
- Des réseaux d'animation



- Du temps d'intervention d'experts de la mobilité au service des collectivités
- Des guides et méthodes techniques
- Des réseaux partenariaux



- Facilite la mise en œuvre des projets de territoire
- Réponds à des besoins plus spécifiques



- Un soutien à l'ingénierie territoriale au cas par cas
- Une ingénierie financière
- Une participation à l'investissement et un accompagnement sur la vie des projets



Un appui institutionnel pour l'animation des réseaux et la mise en œuvre de la réglementation



DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est : Cellule régionale France Mobilité : offres de services



Collectivités
(intercommunalités, PNR,
PETR, syndicats, etc) qui
veulent un appui pour
développer un projet de
territoire innovant

**Entreprises, Start-Up,
associations,** qui
développent des solutions à
l'attention des collectivités



**DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est : Cellule régionale France Mobilité : des ressources

Une base documentaire des marchés publics relatifs à la mobilité :

- dossiers de consultation DCE ;
- cahier des charges CCTP ;
- (quand disponibles) avis d'attribution.

Plus de 5000 marchés publics relatifs à la mobilité (une mise à jour mensuelle réalisée).

<https://www.francemobilites.fr/achat-innovant>



DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en œuvre de la LOM en Grand-Est : Cellule régionale France Mobilité : des ressources

Le comité scientifique France Mobilités : exemple de rapports :

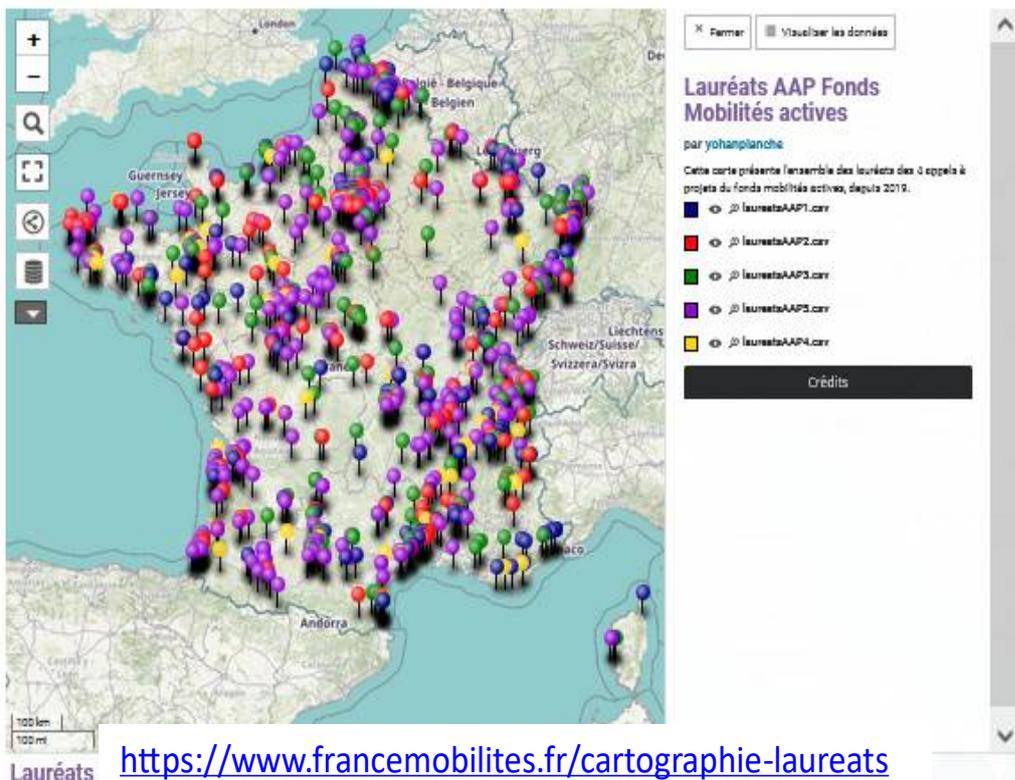
- Projets de soutien à la mobilité active
- Projets de co-voiturage
- Projets de cars-express
- Projets de transport solidaire/TAD
- Les données pour la mobilité des personnes et des biens
- L'évolution des mobilités dans un contexte post COVID
- ...

<https://www.francemobilites.fr/gouvernance>

Les lauréats des AAP

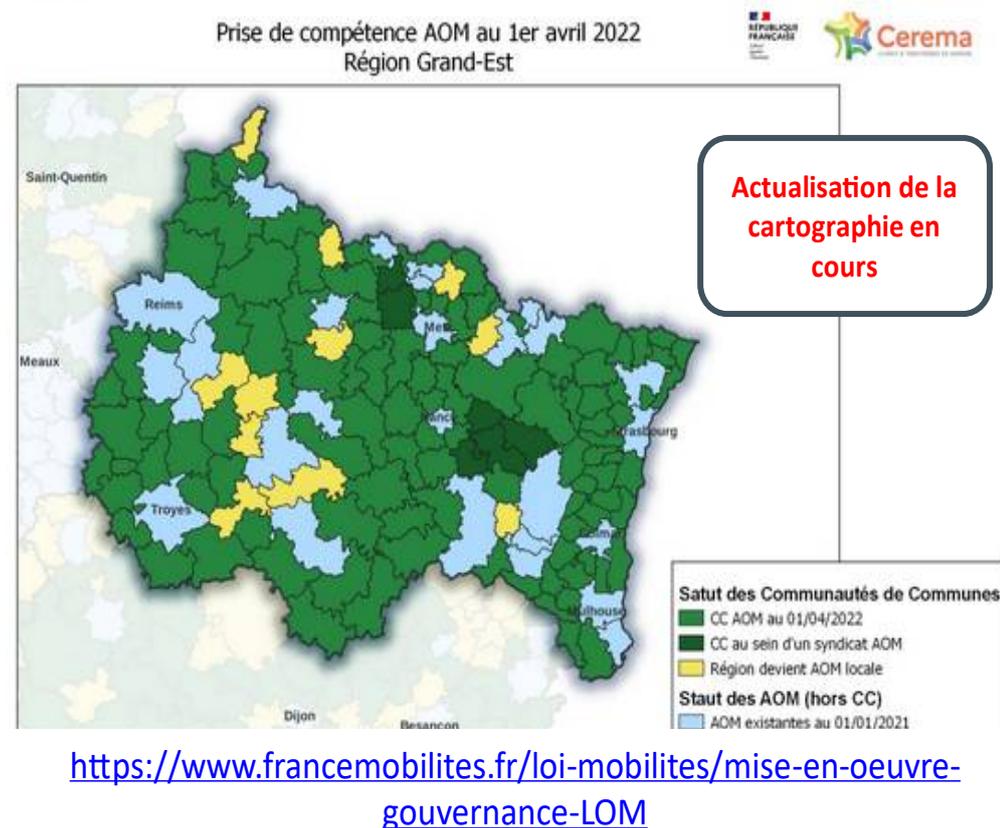


Lauréats AAP FMA 1 à 5



Suivi de la LOM

Prise de la compétence d'organisation des mobilités par les communautés de communes



Réservez la date

28 novembre 2023

Journée Covoiturage Grand Est



A l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson (54)

Informations : grandest@francemobilites.fr

Pré-programme

8h45 Accueil

9h30 - 11h00 Contexte, enjeux, types de services et multiplicité des acteurs (présentations de la DGITM et de la Région Grand Est)

11h00 - 14h00 Buffet et « Speed dating » entre opérateurs du covoiturage et collectivités territoriales

14h00 - 16h00 Ateliers en sous-groupes

- Comment accélérer et massifier la pratique du covoiturage ?
- Favoriser le covoiturage par l'aménagement: présentation et retours d'expériences
- Comment consolider des systèmes de covoiturage et les ancrer dans une politique locale de mobilité ?
- Comment réunir et conserver une communauté solide de covoitureurs et covoiturés ?

16h00 - 16h30 Conclusion de la journée: Compétences nécessaires, aides et leviers financiers

Promu
par





**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

La planification de la mobilité

Deux outils complémentaires :

Le plan de mobilité (PdM)

- ex-plan de déplacements urbains (PDU), qui s'adresse aux AOM situées dans les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants
- Document obligatoire pour les territoires concernés
- Portée juridique sur les documents d'urbanisme

Le plan de mobilité simplifié (PdMS)

- à destination des AOM des autres territoires
- Document facultatif et souple dans son contenu
- Aucune portée juridique



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Le plan de mobilité simplifié (PDMS)

Document qui définit la stratégie de l'AOM en matière de mobilité

7 grands principes :

Volontaire

Souple

Indépendant

Mutualisable

Adapté au territoire

Partenarial

Participatif



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Pourquoi élaborer un PDMS ?

- définir et s'appropriier les enjeux de mobilité du territoire et identifier les outils qui permettront d'améliorer la situation actuelle et d'anticiper celles à venir
- se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux enjeux de son territoire et aux besoins de sa population
- dépasser la seule vision par projets ponctuels et isolés pour créer une cohérence d'ensemble avec les autres politiques publiques
- support utile pour exercer ses compétences : diagnostic, stratégie, plan d'action, financement, programmation etc.



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Accompagnement au PDMS

- **ADEME propose un accompagnement dans l'élaboration des PDMS et Schémas des Mobilités Actives (SDMA)**

→

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/plans-mobilite-simplifies-schemas-directeurs-modes-actifs>

- **CEREMA :**

→ **ressources : fiche PDMS, boîte à outils en zone peu dense etc.**

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/plan-mobilite-simplifie-outils-du-cerema>

→ **outil CAPAMOB : <https://capamob.cerema.fr/>**



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

La mobilité active

Développement des infrastructures cyclables

Schéma Départemental des Mobilités Alternatives

« Les mobilités actives au quotidien, facteurs d'attractivité des territoires »

PRÉSENTATION du SCHÉMA

Historique

- Le Département de la Moselle a décidé d'élaborer un schéma des mobilités alternatives (SDMA) en concertation avec les EPCI.
- L'élaboration du SDMA, au cours de l'année 2021, a été confiée à l'agence technique départementale MATEC.
- Le schéma et le règlement d'intervention au titre d'Ambition Moselle en faveur des EPCI ont été adoptés lors de la Réunion Trimestrielle de juin 2022.
- Le premier comité d'itinéraires a été organisé le 8 février 2023.

OBJECTIFS du SCHÉMA

- Répondre aux attentes des usagers pour les **déplacements du quotidien et les loisirs**, ainsi qu'au **tourisme d'itinérance**,
- Mailler les équipements structurants du territoire par un réseau cyclable sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, composé de **27 itinéraires (Nord-Sud et Est-Ouest)** et **15 liaisons de raccordement** soit **1 250 km** dont 87% sont à créer,
- Permettre **l'accessibilité** par un tracé **en site propre**, dès lors qu'il se trouve **hors agglomération** :
 - **aux lieux du quotidien** (collèges, gares),
 - **sites départementaux d'intérêt culturel ou patrimoniaux.**

MISE EN ŒUVRE

- Estimations basées sur un ratio de 150 €/ml,
- Jusqu'en 2025 : Dédier 20 M€ des crédits d'Ambition Moselle à la mise en œuvre du schéma pour la réalisation de la première tranche,
- Après 2025 : poursuite du schéma dans le cadre d'un futur dispositif d'accompagnement des EPCI à hauteur de 20 M€,
- **La subvention** accordée dans le cadre d'AMBITION MOSELLE **pourra aller jusqu'à 30%** du montant HT du projet.

- **Bénéficiaires** : exclusivement les EPCI à fiscalité propre

Possibilité de constituer un 3^{ème} dossier au contrat du bénéficiaire d'Ambition Moselle sous réserve de :

- **Mettre en place un itinéraire en site propre hors agglomération permettant l'accessibilité aux sites structurants** , en conformité avec règlement de voirie pour les points singuliers (croisement de routes, franchissement d'ouvrage, etc...) et à la signalisation de police,
- **Utiliser en matière de sécurité les standards préconisés au niveau national** dans les divers guides et recommandations disponibles,
- **Assurer la continuité des itinéraires entre EPCI voisins** et le **raccordement aux itinéraires cyclables frontaliers existants** ou à ceux des départements et collectivités riveraines.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

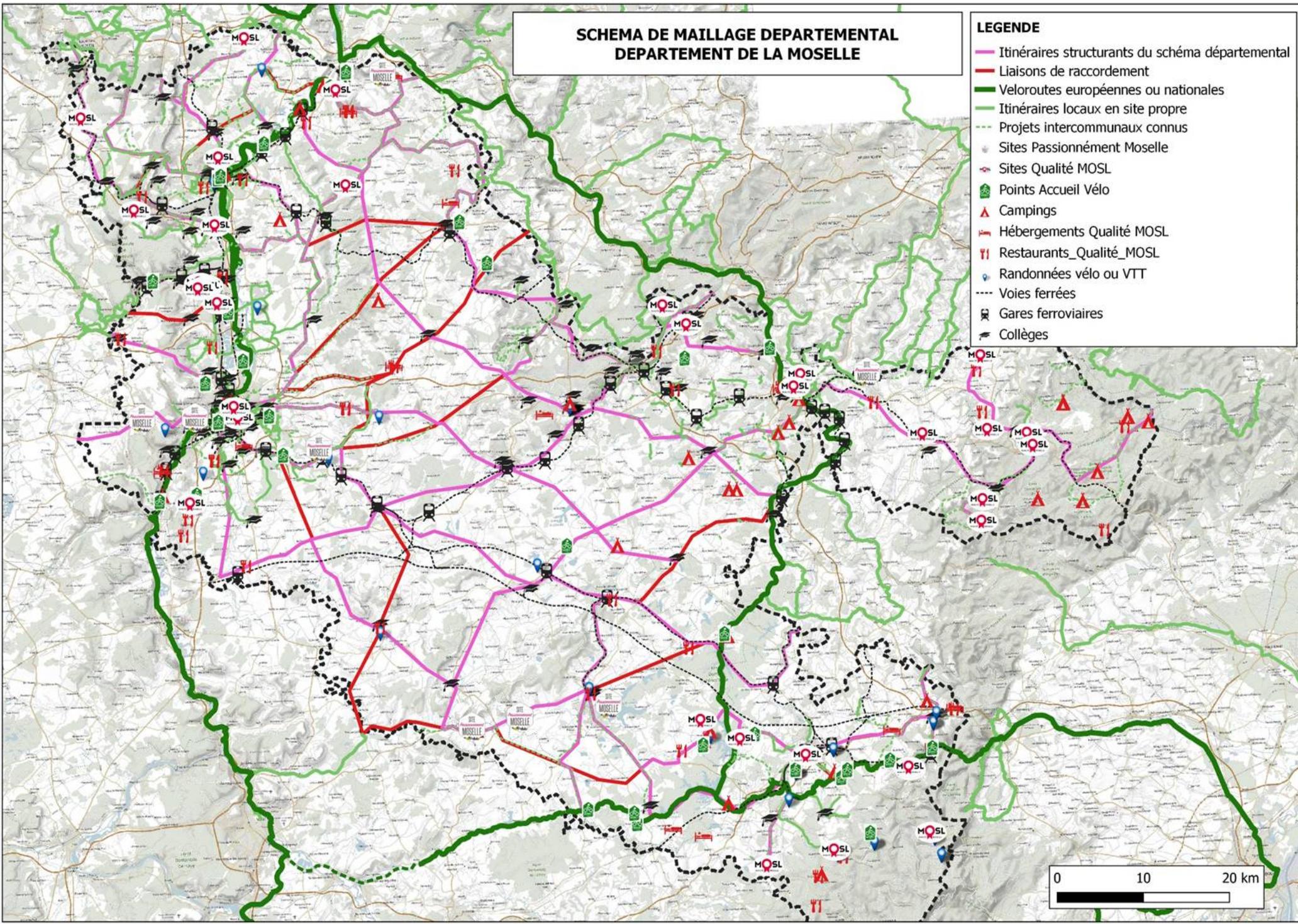
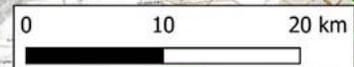
Dépenses éligibles :

- structure et couche de roulement,
- marquage et signalétique,
- éléments de sécurité,
- équipements de services liés à l'infrastructure (bornes de recharge VAE, points d'eau potable, sanitaires...),
- équipements d'agréments : aires de repos, mobilier, etc.
- dépenses d'ingénierie liées aux projets conformément au règlement général Ambition Moselle.
- **Les dépenses liées à l'acquisition du foncier ne sont pas finançables.**

SCHEMA DE MAILLAGE DEPARTEMENTAL DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

LEGENDE

- Itinéraires structurants du schéma départemental
- Liaisons de raccordement
- Veloroutes européennes ou nationales
- Itinéraires locaux en site propre
- Projets intercommunaux connus
- Sites Passionnement Moselle
- Sites Qualité MOSL
- Points Accueil Vélo
- Campings
- Hébergements Qualité MOSL
- Restaurants_Qualité_MOSL
- Randonnées vélo ou VTT
- Voies ferrées
- Gares ferroviaires
- Collèges



PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan :

DEVELOPPEMENT DES AMENAGEMENTS CYCLABLES DE L'ARC MOSELLAN

40 kilomètres d'itinéraires cyclables

1,5 M€ d'aide départementale pour 5,9 M€ HT d'investissement

PROJETS EN COURS DE REALISATION

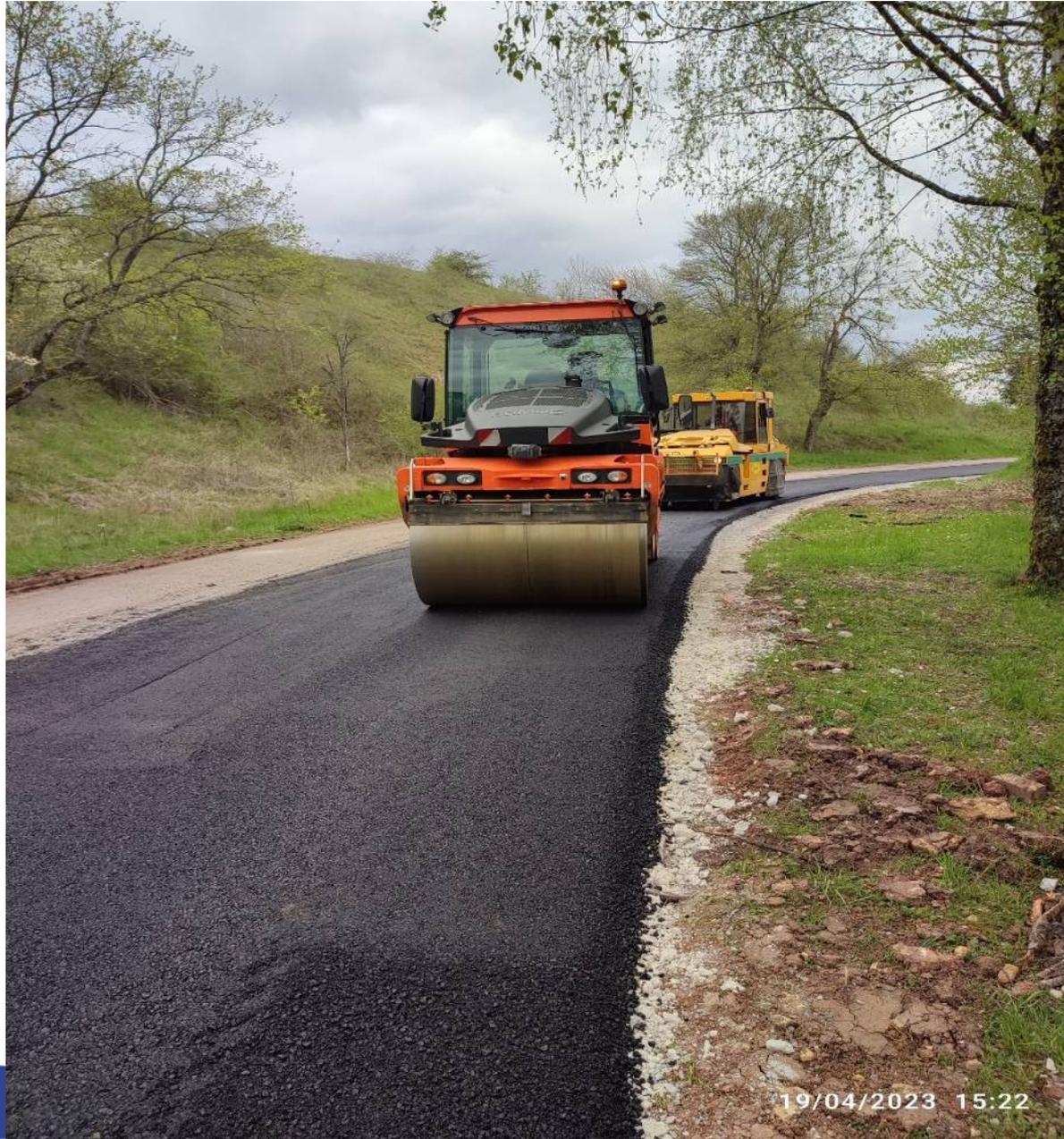
Communauté de Communes de l'Arc Mosellan :



19/04/2023 15:21

PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan :



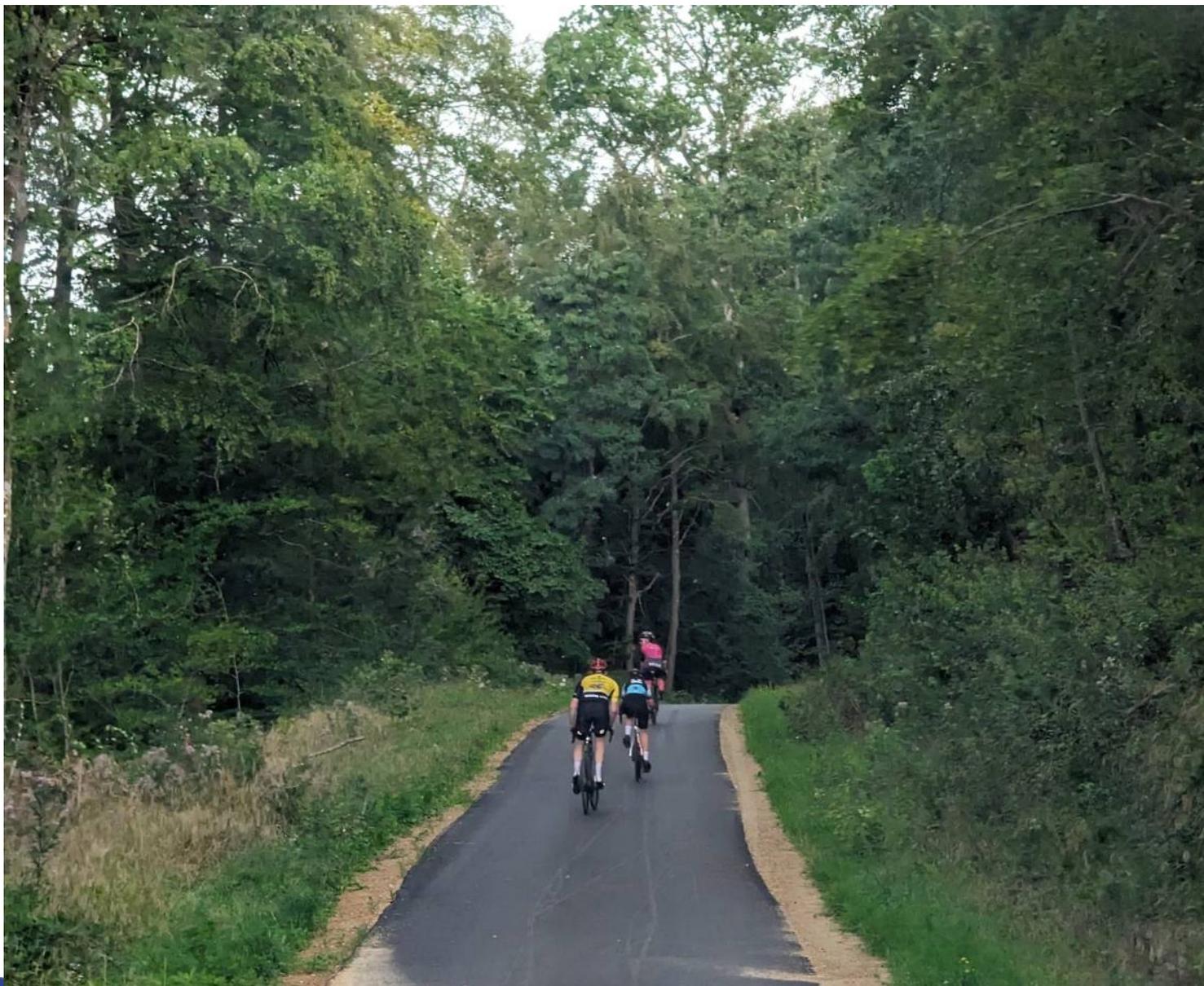
PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan :



PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan :



PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle :

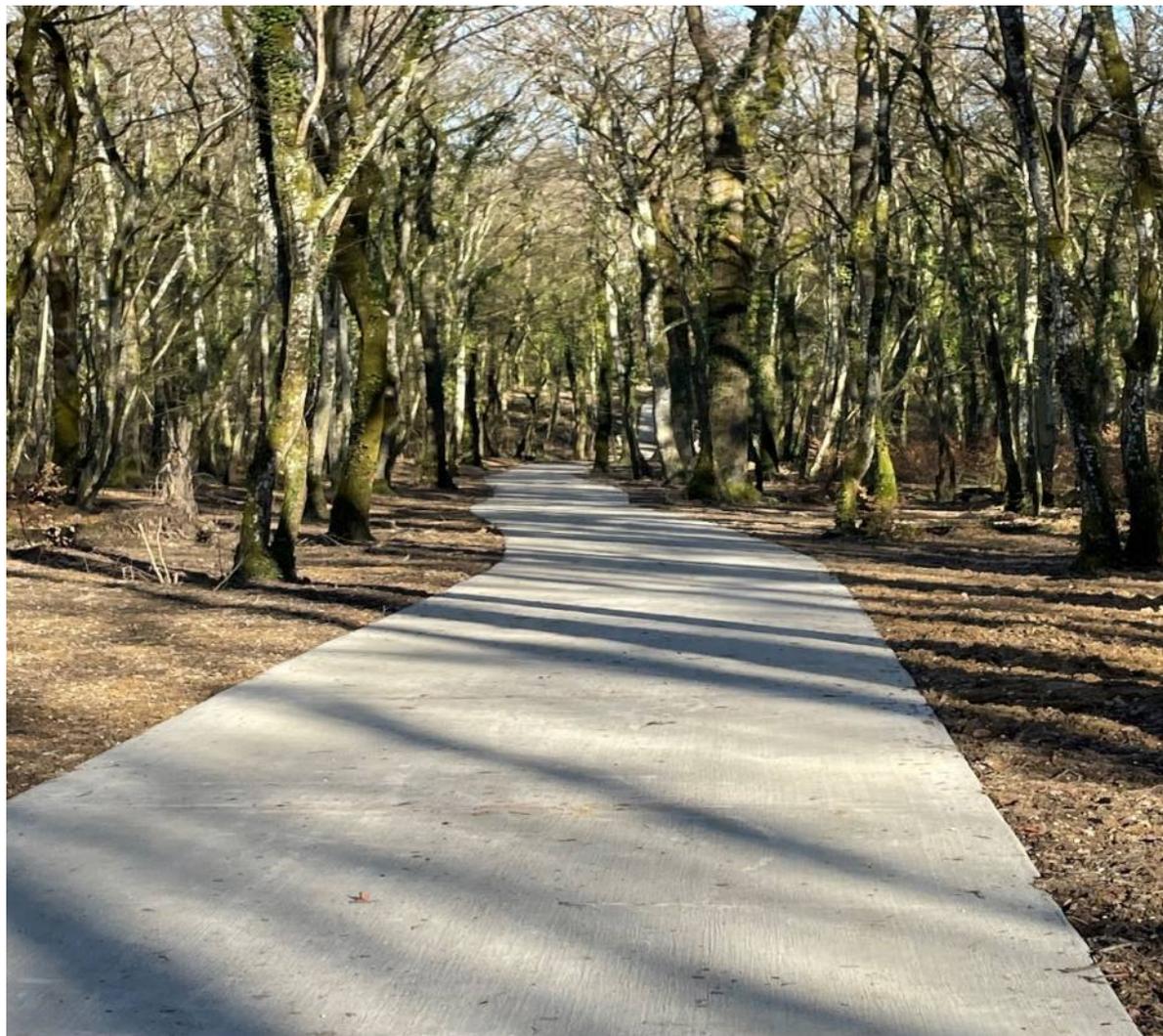
REALISATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE LA CITE DES LOISIRS D'AMNEVILLE ET
MARANGE-SILVANGE

Création d'une piste cyclable en béton de ciment de 1,3 km passant par le bois
de Coulange pour relier la cité des Loisirs d'Amnéville à Marange-Silvange

140 k€ d'aide départementale sur 0,5 M€ HT de travaux

PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle :



PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle :



PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes Mad et Moselle :

CREATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT MOBILITES DOUCES ENTRE
CORNHY-SUR-MOSELLE ET NOVEANT-SUR-MOSELLE

Problématique de sécurité et tronçon Voie Bleue (hors SDMA)

940 k€ d'aide départementale pour 5,1 M€ HT d'investissement

PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes Mad et Moselle :



PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes Mad et Moselle :



PROJETS EN COURS DE REALISATION

Communauté de Communes Mad et Moselle :





**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Les aides de l'État en matière d'infrastructures cyclables – le plan vélo

Le Plan vélo et marche 2023-2027 (<https://www.ecologie.gouv.fr/velo-et-marche>)

- **1. Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.**
- **2. Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances.**
- **3. Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français de la filière.**



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Les aides de l'État en matière d'infrastructures cyclables Le fonds mobilités actives

- l'appel à projet « aménagements cyclables »
 - Financement d'aménagements sécurisés en site propre (voies vertes ou pistes cyclables)
- l'appel à programme « territoires cyclables »
 - Accompagner dans la durée quelques territoires peu ou moyennement denses pour accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus par leur schéma directeur cyclable.



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

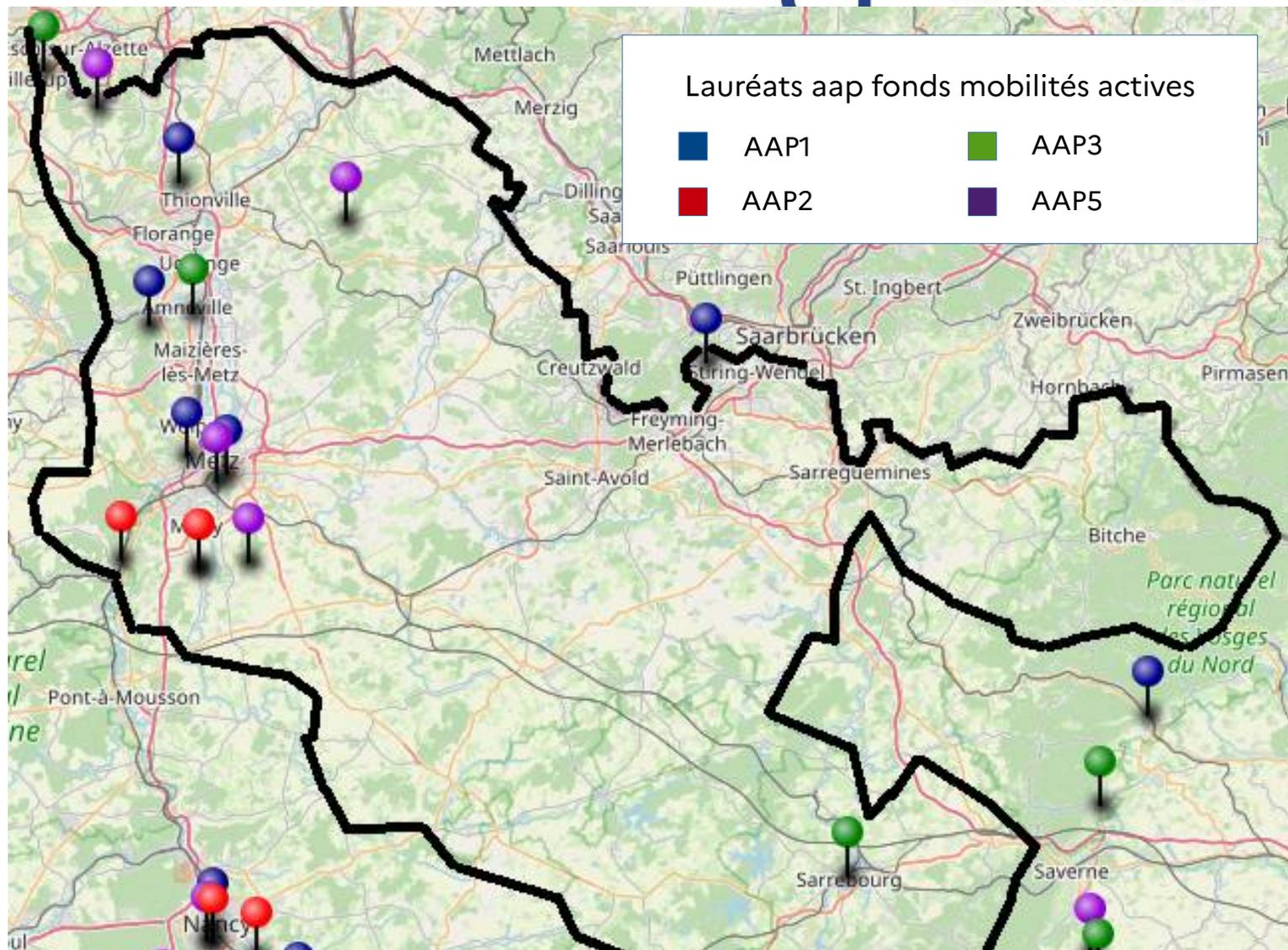


agence nationale
de la cohésion
des territoires

En Moselle :

**14 projets
lauréat du
fonds
mobilité
actives en
2019 et
2022**

**7,3 millions
d'euros de
subvention**





**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Le covoiturage



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Les aides de l'État en matière de covoiturage – Fonds vert

5 volets de financements :

- études de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructures
- travaux d'infrastructures, d'équipements dédiés au covoiturage ou réalisation de lignes de covoiturage
- frais de fonctionnement des lignes de covoiturage
- outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage
- incitations financières à la pratique du covoiturage



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Ressources sur le covoiturage

- <https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage-en-france-avantages-et-reglementation-en-vigueur>
- Données : <https://observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr/dashboard/>
- Guides :
 - CEREMA : les services de covoiturage :
https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/07/fiche_covoiturage_vf.pdf
 - ADEME : développement du covoiturage courte et moyenne distance :
<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/2334-synthese-technique-relative-au-developpement-du-covoiturage-regulier-de-courte-et-moyenne-distance.html>



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Financements État accordés aux projets mobilités au titre des crédits DETR DSIL FNADT Fonds verts

2020- 2023 : 4.5M€ attribués aux collectivités mosellanes, dont :

- **pistes cyclables: 3 423 131 € (26 projets)**
- **co-voiturage et parking relais : 323 175 € (4 projets)**
- **autres liaisons douces / chemins piétonniers : 753 927 € (10 projets)**



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Contacts :

Cellule régionale France mobilité : GrandEst@francemobilites.fr

Fonds mobilité actives :
amenagements-cyclables.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

DDT 57/unité stratégie de l'aménagement :
pauline.valance@moselle.gouv.fr / ddt-sabe-da-sa@moselle.gouv.fr

Département de la Moselle : olivier.bourguignon@moselle.fr /
ambitionmoselle@moselle.fr / moselle.mobilites@moselle.fr